

PROJET PÉDAGOGIQUE

ALSH BASTELICACCIA

“I ziteddi di a piaghja”



POLE ACTION SOCIALE

**Communauté de communes
Celavu-Prunelli**





SOMMAIRE

Introduction :

Qu'est-ce que le projet Pédagogique ?

Ensemble pour l'éducation !

1 NOTRE TERRITOIRE

- La communauté de communes
- Le contexte géographique et démographique
- Politique action sociale du territoire



2 LA STRUCTURE

La localisation
Les moyens humains
Le taux d'encadrement
Les moyens matériels



3 LE PUBLIC

- Le public accueilli
- L'accueil pour les enfants en situation de handicap



4 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

Les objectifs du projet pédagogique

L'évaluation des projets



5 COMMENT FONCTIONNE NOTRE ALSH

Les périodes et horaires d'ouvertures
Nos partenaires
Déroulement d'une journée type
Les inscriptions
Les tarifs



Introduction

Qu'est-ce que le projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est la boussole de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) !

Il est l'expression des objectifs éducatifs de la structure et des moyens humains et matériels mis en place pour les atteindre.

C'est un document à partir duquel nous cherchons à définir les axes principaux de nos actions à destination des enfants qui fréquentent l'ALSH. Ces pratiques ne sont pas une fin en soi, mais un moyen, un instrument, une ligne directrice au service d'intentions éducatives visant à favoriser le bien-être, l'autonomie, et le développement de l'enfant.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit. Un accord préalable que nous aurons toujours comme modèle pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens.

Evidemment, ce projet n'est pas figé et est amené à évoluer en fonction de l'évolution du public, de la structure, de la politique sociale, et des évaluations faites quotidiennement auprès des enfants et de leurs familles.

Ensemble pour l'éducation !

L'ALSH est un lieu dédié au loisir, et il est important de préciser que ce loisir sera considéré par l'ensemble de l'équipe comme un outil éducatif à part entière, différent, ludique et complémentaire : « apprendre en s'amusant ».

L'Accueil de loisir s'intègre donc dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école, la famille, et les partenaires extérieurs (clubs sportifs, associations diverses, services d'aide sociale à l'enfance, rééducateurs...).

Afin d'être en adéquation avec nos partenaires, la directrice rédige avec son équipe le projet pédagogique qui s'articule avec le projet éducatif de la structure, qui lui, est élaboré par l'organisateur (ici la Communauté de Communes Celavu-Prunelli).

Le projet pédagogique est un outil qui contribue à l'épanouissement et à l'émancipation des enfants sur le territoire, et à leur implication dans la vie sociale de leur micro-région.

Un outil avec plusieurs facettes :

- Un outil de conduite pour l'accueil de loisir, précisant la mise en œuvre et les conditions d'accueil
- Un outil d'animation de l'équipe pédagogique. Les activités qui seront mises en place par l'équipe découleront directement des axes de travail réfléchis en amont et énoncés dans le projet pédagogique.
- Un outil de communication avec les parents, l'organisateur, et les partenaires.

I. LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes

La communauté de communes Celavu Prunelli est née en 2017, suite à la dissolution de la communauté de communes de la vallée du Prunelli.

Le périmètre de la communauté de communes de la Haute Vallée de la Gravona a été étendu aux communes de Bastelica, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Ocana et Tolla, par arrêté préfectoral n°16-2053 du 25.10.2016.

Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) a pris la dénomination de Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Notre EPCI regroupe actuellement 10 communes, pour environ 9 000 habitants.

Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani, Vero.

Le contexte géographique et démographique

Le territoire du Celavu-Prunelli a vu sa population passer de 4008 habitants en 1968 à 9246 en 2022.

L'accroissement est plus rapide qu'en région (+114% contre +61% en Corse sur la même période).

Cette tendance se confirme sur la période récente puisqu'entre 2016 et 2022, la variation annuelle moyenne de la population est plus importante que celle de la région (+1.3% contre 1%).

Sur le territoire du Celavu-Prunelli, la population en âge d'être scolarisée (0-14 ans) a augmenté de 11.35 % entre 2016 et 2022. Ils représentent 14.5% de la population du territoire.

(source INSEE)



I. LE TERRITOIRE (suite)



POLITIQUE ACTION SOCIALE DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes a accentué ses efforts dans le domaine de l'action sociale dite d'intérêt communautaire, à travers ses politiques de développement territorial et ses services aux habitants.

Elle est compétente sur les actions à destination de l'enfance et de la jeunesse ;
C'est un enjeu important pour les élus du territoire.

L'intercommunalité gère :

Une crèche
36 places à
Bastelicaccia

Une crèche
10 places
à Ocana

Une crèche
15 places à
Eccica-Suarella

Un Espace de Vie
Social itinérant

EVS

Une maison des
jeunes multisites
"A CASA DI A
GHJUVENTU"

Le Contrat
territorial jeunesse

CTJ

L'ALSH
" I ziteddi di a
muntagna "
à Bocognano

Nous
conventionnons
l'ALSH
" I ziteddi di
u Prunelli "
à Ocana

L'ALSH de
Bastelicaccia
"I ziteddi di a
piaghja"

Les projets :

*Une micro-crèche est en cours de réalisation sur la commune de Carbuccia.
Une autre structure d'accueil de la petite enfance et un ALSH est en projet sur la commune de Vero.*



2. LA STRUCTURE

La localisation

L'ALSH est rattaché au
**Pôle Action Sociale de
la communauté de
communes Celavu-Prunelli**,
il a vocation à accueillir
les enfants résidants sur
l'ensemble du territoire de
l'intercommunalité.

Sa résidence administrative
est fixée à **Bastelicaccia**,
dont le bureau se situe au :

Pôle action sociale
lieu dit Pastricialella
20129 Bastelicaccia

Les enfants seront accueillis
dans les locaux du groupe
scolaire de Bastelicaccia qui
se situe au :

Lieu dit Mascarone
20129 Bastelicaccia

Les moyens humains

L'ORGANISATEUR

Communauté de communes Celavu-Prunelli

- Président CCCP
- Directeur Général des Services
- Directeur Général Adjoint
- Responsable Pôle Action Sociale

Directrice de l'ALSH

Équipe d'animation

2 animateurs titulaire du BAFA

Le taux d'encadrement

En accueil de loisirs extrascolaire, le taux d'encadrement est fixé à :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants à partir de 6 ans

Les moyens matériels

L'ALSH, en partenariat avec la
Mairie de Bastelicaccia, dispose :

- 1 salle polyvalente (activités,
repas, temps de regroupement)
- Une cuisine
- Une salle de sieste
- Une salle temps calme
- Un local de stockage et de
rangement du matériel
- D'un espace extérieur
distinct et clos pour les activités
sportives et extérieures.



3. LE PUBLIC



PUBLIC ACCUEILLI

24 Enfants de 3 à 12 ans répartis en deux groupes distincts selon leurs tranches d'âges

**Les enfants
âgés de
moins de
6 ans**

**Les enfants
âgés de
plus de 6 ans**

Les besoins spécifiques à leurs âges

Il est important de répondre aux besoins des enfants en prenant en compte leurs stades de développement

Besoins des - de 6 ans

- Respecter les rythmes (repos, repas, transitions).
- Offrir sécurité et repères (rituels, adulte référent).
- Donner attention et réassurance affective.
- Proposer jeux sensoriels, libres et créatifs.
- Encourager petites étapes d'autonomie.

Besoins des + de 6 ans

- Proposer activités physiques, créatives et projets collectifs.
- Poser un cadre clair avec des règles expliquées.
- Écouter, valoriser, reconnaître les efforts.
- Favoriser coopération et gestion des conflits.
- Donner des responsabilités et laisser participer aux choix.

3. LE PUBLIC (suite)



ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP



La Convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap, dont la France est signataire, reconnaît aux enfants rencontrant des difficultés le droit de « participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisir et sportives » (Article 30.5.d).

De plus, en instaurant le principe de « l'accès à tout pour tous », la loi du 11 février 2005 fait de l'accueil collectif, quel que soit la nature du handicap et les difficultés qui en découlent, une obligation.

L'ALSH offre à tous les enfants un espace supplémentaire de progression et de développement dans un contexte complètement différent de l'école et/ou de la famille.

LES MODALITÉS

L'accueil sera possible après :

Un entretien entre la directrice de la structure, les parents et l'enfant,

La consultation et l'association au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ; Projet qui doit préciser les conditions des prises de repas, des interventions médicales et/ou paramédicales. Il définit également les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité ; ainsi que les protocoles d'urgence.

Une rencontre et un échange entre l'équipe d'animation, l'enfant et sa famille.

Une sensibilisation de l'équipe d'animation au type de handicap.

L'accueil des enfants en situation de handicap est perçu pour notre ALSH comme un enrichissement pour tous.

C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités que les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences, et la solidarité dont la société a tant besoin.



4. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



Le projet pédagogique de l'ALSH " I zitteddi di a piaghja " est en accord avec le projet éducatif de CCCP dont voici les principaux axes

**Grandir et
s'épanouir**

**Permettre à
l'enfant
de devenir
"Acteur"**

**Amener l'enfant
à connaître le
monde qui
l'entoure**

**Consolider et
renforcer les
liens avec les
acteurs éducatifs**

Les objectifs généraux de notre ALSH :





4. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (suite)

OBJECTIF GÉNÉRAL N°1 : Favoriser le développement et l'autonomie

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Encourager l'expression
des idées, émotions et
envies

Permettre la prise
d'initiative
adaptées à l'âge

Donner des
responsabilités
progressives

Valoriser les
réussites
individuelles et
collectives

MOYENS MIS EN OEUVRE

Mettre en place des temps
de parole réguliers (cercle
du matin / bilan de fin de
journée).

Utiliser des supports
visuels (panneaux,
pictogrammes, cahier
d'expression).

Proposer des activités
artistiques (dessin,
théâtre, musique) pour
libérer la parole.

Valoriser chaque
intervention par des
encouragements

Offrir des choix d'activités
ou de jeux avec différents
niveaux de difficulté.

Mettre en place des ateliers
où l'enfant est acteur
(inventer une règle de jeu,
créer un parcours)

Favoriser les projets
collectifs initiés par les
enfants (préparer un
spectacle, construire un jeu).

Donner la possibilité de
modifier ou personnaliser
une activité.

Créer un tableau tournant
des responsabilités
(responsable du matériel,
du rangement, de la
bibliothèque...)

Confier de petites
missions pratiques
adaptées à l'âge
(distribuer, guider, aider
un camarade).

Valoriser chaque rôle par
une reconnaissance
collective
(remerciements, rituels).

Instaurer des rituels
de félicitations et
partage des réussites.

Exposer les
productions (dessins,
bricolages, photos
d'activités).

Mettre en place un
carnet des réussites
ou mur d'affichage.

Organiser des temps
festifs pour célébrer
un projet abouti.



4. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (suite)

OBJECTIF GÉNÉRAL N°2 : Assurer le bien-être et la santé de l'enfant.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Respecter le rythme
de l'enfant

Veiller à la sécurité
physique et affective

Mettre en place des
transitions douces

Instaurer une
relation de confiance

MOYENS MIS EN OEUVRE

Aménager un coin repos
calme avec tapis et
coussins.

Alterner activités calmes
et dynamiques dans la
journée.

Prévoir des temps libres
pour souffler entre deux
activités.

Assurer une surveillance
active et bienveillante.

Mettre en place des règles
de sécurité simples
et claires.

Favoriser un climat de
confiance et d'écoute.

Prévoir un animateur
réfèrent par groupe
d'enfants.

Utiliser des chansons ou
rituels pour annoncer les
transitions.

Prévenir les enfants
quelques minutes avant
un changement d'activité.

Proposer de petits jeux
de transition
(mime, devinettes).

Employer des signaux
visuels ou sonores
adaptés (cloche,
pictogrammes).

Être disponible et à
l'écoute des besoins
individuels.

Favoriser les échanges
bienveillants et sans
jugement.

Créer des rituels
sécurisants (accueil
personnalisé, temps de
bilan).

Valoriser la parole de
l'enfant en lui
montrant qu'elle est
prise en compte



4. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (suite)

OBJECTIF GÉNÉRAL N°3 : Développer la socialisation et le vivre ensemble.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Favoriser l'écoute
et le respect

Créer des liens avec
les familles
et l'équipe.

Sensibiliser au
respect des règles
communes

Développer
l'entraide et la
solidarité

MOYENS MIS EN OEUVRE

Organiser des temps de
parole en cercle.

Utiliser des marionnettes
ou objets pour distribuer
la parole.

Mettre en avant les
comportements positifs.

Instaurer des jeux où
l'écoute est essentielle
(téléphone arabe, relais
d'histoires).

Organiser des fêtes,
spectacles,
expositions ouvertes
aux familles.

Communiquer
régulièrement sur les
projets.

Proposer des ateliers
parents-enfants.

Recueillir les idées et
retours des parents.

Co-construire les règles
avec les enfants.

Afficher les règles sous
forme visuelle et illustrée.

Rappeler les règles de
manière positive et
adaptée.

Mettre en place des rituels
de rappel quotidien.

Créer un coin
discussion/médiation.

Mettre en place un
système de parrainage
grands/petits.

Organiser des défis
collectifs où chacun
a un rôle.

Donner des missions
d'entraide au quotidien.

Valoriser les
comportements
solidaires en groupe.



4. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (suite)

OBJECTIF GÉNÉRAL N°4 : Stimuler la créativité et l'ouverture au monde.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Proposer des activités
variées

Favoriser la curiosité
et la découverte

Encourager
l'expression
personnelle

Découverte
protection du
patrimoine local.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Activités artistiques
(peinture, poterie,
théâtre...)

Activités sportives (
olympiade, parcours,
sports collectifs...)

Activités culturelles
(découverte patrimoine
local, visite musée, expo...)

Organiser des expériences
scientifiques simples.

Prévoir des sorties
culturelles
(musées, expositions,
bibliothèques).

Inviter des intervenants
extérieurs (artistes,
scientifiques).

Proposer des ateliers
thématiques variés
(astronomie, nature,
cuisine).

Permettre le choix du
support créatif (dessin,
danse, écriture).

Prévoir des temps
d'expression libre sans
contrainte.

Organiser des
présentations ou
expositions des créations.

Valoriser les initiatives
originales.

Organiser des sorties
autour du patrimoine
naturel et culturel

Valoriser les traditions et
savoir-faire du territoire

Éduquer à la protection
de l'environnement

Ateliers avec des
artisans locaux.



5. *Comment fonctionne notre ALSH*

Les périodes et horaires d'ouvertures

L'ALSH sera ouvert les mercredis et lors des vacances scolaires.
(Sauf une semaine à Noël et le mois d'août)

De 7h30 à 17h30

Pour les mercredis, les enfants seront accueillis prioritairement à la journée.
Sous réserve de capacité, les enfants pourront également être accueillis à la demi-journée.

Lors des vacances scolaires, l'accueil des enfants se fera uniquement à la journée.



5. Comment fonctionne notre ALSH



Nos partenaires

LES PARENTS

Les parents sont des partenaires privilégiés, avec lesquels nous construisons un accompagnement cohérent et bienveillant.

Pour répondre efficacement aux besoins des enfants, il est essentiel de privilégier la communication avec les familles.

LA CAF

La Caisse d'Allocations Familiales

LA MSA

La Mutualité Sociale Agricole

Rôles :

- Soutien financier de l'action « enfance jeunesse »
- Effectue des contrôles réguliers dans la structure (Aspects financiers, tarifications, encadrements, fréquentations, projets ...)

LA SDJES 2A

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

LA PMI

Le Conseil Départemental à travers le service de Protection Maternelle et Infantile
(pour les moins de 6 ans)

Rôles :

- Veille au respect des règles d'encadrement et du niveau de qualification des encadrants.
- Effectue des visites dans les structures pour s'assurer de l'application de la réglementation en vigueur.
- Suivi de la prise en charge éducative, pédagogique et des activités.
- A un rôle d'information et de prévention auprès des structures.
- Formation et mise en réseau.

Mais aussi :

- Les mairies et les élus locaux
- Bibliothèques, musées, parcs naturels
- Les différents services de la Communauté de Communes
- Associations sportives et culturelles
- Les artisans, les producteurs, les commerçants, les artistes qui sont installés dans les villages de notre communauté de communes.

Notre répertoire partenarial évoluera constamment, favorisant le partage des compétences, des installations et du savoir-faire de chacun.

Nous souhaitons créer un véritable réseau autour de la culture, du patrimoine et du sport afin d'offrir aux enfants un large panel d'activités variées.



5. Comment fonctionne notre ALSH

Déroulement d'une journée type

7h30 - 9h00
ACCUEIL
(Arrivées
échelonnées)

9h00 - 9h30
Temps
d'échanges

9h30 - 11h00
Activités

11h00 - 11h45
Pause et jeux
libres

11h45 - 12h00
Retour au
calme

12h00 - 13h00
Repas

13h00 - 14h00
Temps calme
/sieste

14h00 - 15h45
Activités

15h45 - 16h30
Goûter+ échange
avec les enfants
sur la journée

16h30 - 17h30
ACCUEIL
(départ
échelonnés)



5. Comment fonctionne notre ALSH



Déroulement d'une journée type (suite)

ACCUEIL : L'accueil, moment clé de transition entre la maison et l'ALSH, favorise les échanges avec les familles et l'écoute des enfants. Qu'il s'agisse du début ou de la fin de journée, des espaces ludiques et calmes (lecture, jeux de société, dessin, jeux d'imitation) permettent aux enfants de vivre ce temps en douceur.

TEMPS D'ÉCHANGES : Chaque matin, un temps de regroupement est instauré comme un rituel, permettant aux enfants d'exprimer leur humeur et leurs émotions avant de débuter les activités.

ACTIVITÉS : Les activités, adaptées à l'âge et aux choix des enfants, se dérouleront dans différents lieux du centre, du village et de la micro région, en lien avec nos projets éducatifs, tout en respectant leur rythme et en les rendant acteurs du début à la fin.

PAUSE ET JEUX LIBRES : Les temps de pause offrent aux enfants l'occasion de courir, de se défouler et de libérer leur énergie. Ils favorisent également l'imaginaire, la créativité et la motricité, tout en développant les compétences sociales telles que le partage, la coopération et la gestion des relations avec les autres.

RETOUR AU CALME : Le retour au calme (toilettes, lavage des mains) marque la fin des activités du matin et sert de repère pour les plus petits. Les mercredis, c'est aussi le moment du départ des enfants présents uniquement le matin.

REPAS : Les repas, fournis par les familles et conservés et réchauffés par l'équipe, répondent aux besoins physiologiques tout en jouant un rôle social : apprendre les règles de vie à table, développer la socialisation, partager un moment convivial avec les autres, sensibiliser au tri et au gaspillage alimentaire.

TEMPS CALME/SIESTE : Après le repas, un temps calme est proposé selon l'âge : pour les 7-12 ans, lecture, détente ou isolement si besoin ; pour les 3-6 ans, repos au dortoir avec histoire, musique ou relaxation. Chaque enfant reprend les activités à son rythme, afin de respecter les besoins de sommeil et de bien-être de chacun.

GOUTER : C'est un moment convivial de bilan où les enfants expriment ce qu'ils ont apprécié ou non dans leur journée et proposent de nouvelles idées d'activités ou de projets. Afin de rendre ce temps plus facile pour les plus petits, des supports visuels comme des pictogrammes, des smileys ou des photos seront mis à leur disposition.



5. Comment fonctionne notre ALSH

Les inscriptions

Le dossier d'inscription à l'ALSH

Les dossiers d'inscriptions seront en ligne sur le site de la Communauté de Commune. Les familles habitant le territoire auront également la possibilité d'en récupérer un auprès de leur Mairie ou directement dans le bureau administratif de l'ALSH.

Le dossier d'inscription permettra de recueillir toutes les informations concernant l'enfant :

- Identité de l'enfant
- Identités des responsables légaux
- Adresses/adresse mail/numéros de téléphone
- Personnes à prévenir en cas de besoin
- Renseignements médicaux
- Autorisation de sortie
- Autorisation de droit à l'image
- Pièces à fournir (photocopie du carnet de vaccinations, attestation de domicile)

La fiche d'inscription aux activités

Les fiches d'inscriptions aux activités de vacances et aux mercredis pourront être directement récupérées au bureau de l'ALSH. ou envoyé par mail pour les enfants déjà inscrits.

Les tarifs

La tarification sera évaluée par rapport au quotient familial de chaque famille.
(voir tableau tarifaire dans le règlement de fonctionnement)



CONCLUSION

Pour conclure, notre projet pédagogique vise à faire de l'ALSH un lieu où chaque enfant peut s'épanouir à son rythme, expérimenter, créer et s'ouvrir aux autres dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Nous souhaitons favoriser leur autonomie, leur curiosité et leur sens des responsabilités, tout en cultivant le plaisir du jeu, de la découverte et du partage.

L'importance que nous accordons au lien avec les familles fait d'elles des partenaires privilégiés : leur engagement et leur confiance sont essentiels pour soutenir l'épanouissement et le bien-être des enfants au sein de la structure.

L'ALSH se veut ainsi un espace où chaque enfant peut grandir en confiance, accompagné par une équipe attentive à ses besoins et ses envies.

Une citation de Maria Montessori, célèbre pédagogue, illustre très bien dans quelle démarche pédagogique nous comptons nous inscrire auprès des enfants :

« Apprends - moi à agir seul, ne fais pas à ma place, mais ne soit pas absent ».